



TRANSMIS LE 08/10/24
REÇU LE 08/10/24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 09/10/24
EXÉCUTOIRE 08/10/24

2024/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024
DÉLIBÉRATION N°27

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITÉ – PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE » À DESTINATION DES JEUNES FRANCONVILLOIS DE 17 À 25 ANS EN CONTREPARTIE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE D'INTÉRÊT COLLECTIF.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS avant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION n°27

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITÉ – PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE » À DESTINATION DES JEUNES FRANCONVILLOIS DE 17 À 25 ANS EN CONTREPARTIE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE D'INTÉRÊT COLLECTIF.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-2,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT que le permis de conduire nécessite des moyens financiers importants qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ou de leur famille,

CONSIDÉRANT qu'il constitue un atout incontestable pour la recherche d'emploi et la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière,

APRÈS l'avis de la Commission Attractivité et cohésion en date du 12 septembre 2024 et de la commission Ressources et Développement en date du 19 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : ABROGE la délibération n° 15 du 15 février 2018.

Article 2 : APPROUVE la mise en place de la *Bourse au permis de conduire* destinée à aider financièrement les jeunes franconvillois âgés de 17 à 25 ans.

Article 3 : APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la *Bourse au permis de conduire* versée directement aux auto-écoles de la ville de Franconville-la-Garenne dispensant la formation.

Article 4 : PRÉCISE qu'en contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser une activité bénévole à caractère social ou humanitaire d'une durée de 60 heures.

Article 5 : PRÉCISE que les critères d'attribution de la bourse sont la motivation et l'intérêt du projet du candidat.

Article 6 : FIXE le montant de la prise en charge de la ville à 75% du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonné à 900 € (neuf cents euros) et incluant les prestations suivantes : pochette pédagogique, cours théoriques, un passage à l'examen blanc, 20 heures de conduite sur la base d'une évaluation de départ, une présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire et enregistrement à la préfecture.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Politique de la Ville/Maisons de proximité

Question n°27 du CM en date du 03/10/2024– P 2/2

Article 7 : PRÉCISE que le montant de la bourse sera versé directement à l'auto-école par la Ville, sous réserve de l'obtention de l'épreuve théorique du permis de conduire dans un délai de deux ans après validation du dossier de candidature et que le complément sera versé par le bénéficiaire à l'auto-école.

Article 8 : APPROUVE le projet de charte entre le bénéficiaire de la Bourse au permis de conduire et la ville de Franconville-la-Garenne, ainsi que le projet de convention avec les auto-écoles annexés à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 9 : DIT que la dépense globale sera imputée au budget de la commune.

Article 10 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 11 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
le 03/10/24



Par délégation de Monsieur le Maire
D. ALBIN VERBRUGGE

Acte à classer

DEL3102024Q27

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-08T07-41-43.00 (MI256026895)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241003-DEL3102024Q27-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITÉ PARTICIPATION AU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE " BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE " À DESTINATION DES JEUNES FRANÇAIS DE 17 À 25 ANS EN CONTREPARTIE D'UNE ACTIVITÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF.



Date de décision : 03/10/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 27 - PDV - bourse au permis.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

27 - PJ1 Charte d'engagement nouvelle version.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

27 - PJ2 Convention auto ecole nouvelle version.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 08/10/24 à 07:41

Par SADEQ Fatima

Transmis Date 08/10/24 à 07:41

Par SADEQ Fatima

Accusé de réception Date 08/10/24 à 07:46